

DU CSSCT AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION TERRITORIALE

Maîtriser les règles du jeu et prévenir les risques d'entrave

1 JOUR, 7 HEURES

OUTILS RH & RELATIONS
SOCIALES

CODE : GRH14

Objectifs de la formation

Connaître la réglementation applicable au CSSCT en 2020 et aux Comité Social d'administration territoriale par la suite

Maîtriser le fonctionnement de ses instances pour développer le dialogue social et sécuriser les procédures sur le plan juridique

Parmi nos formateurs

- spécialiste en ressources humaines Consultant
Formateur,

Public concernés

- Directeur(trice) des Ressources Humaines ; Gestionnaire RH ; Élu(e)

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Appréhender le cadre général d'exercice du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

- Comprendre l'environnement réglementaire
- La rénovation du dialogue social : rappels issus des nouveaux textes concernant le dialogue social au sein des collectivités

Respecter les conditions de mise en place des CHSCT

- Quelles sont les conditions de création à respecter
- Connaître les règles de composition et de représentativité : représentants du personnel et de l'employeur, nombre de sièges et modalités de répartition, remplacement des membres en cours de mandat

Quelle est l'étendue des compétences du CHSCT

- Connaître les grandes missions du CHSCT en matière de santé et de sécurité au travail et de conditions de travail
- Les compétences vis-à-vis de certaines catégories d'agents et face aux risques particuliers

Quels sont les moyens d'actions du CHSCT

- La nature des propositions en matière de prévention, réalisation d'enquêtes, droit à l'expertise, visite des locaux, audition d'un employeur extérieur, rapport annuel et programme annuel de prévention...
- Les domaines concernés par une information ou une audition auprès du CHSCT
- Réagir face au droit de retrait
- Focus sur le plan de prévention des Risques Psychosociaux (RPS)

Quelles sont les nouvelles missions et périmètres d'intervention prévues au travers de la fusion des CHSCT et des CT

- Quels sont les impacts pratiques de la loi TFP du 6 août 2019
- Comment gérer pendant la période de transition

Quels sont les droits et obligations des membres du CHSCT

- La communication des documents
- Les autorisations d'absence
- La formation
- La discrétion professionnelle

Dates

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.

